

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND 0785X

Déclaration de Maladie : № P19- 0007533

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5131 Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAROUI Nafaa Date de naissance :

Adresse : Issem

Tél. : ISSEM

Total des frais engagés : 1760,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03 AVR. 2020

Nom et prénom du malade : Laroui Nafaa Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Passion

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06 - AVRIL 2020

Le : 06 - 04 - 2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 AVR. 2020	Actes			
06 AVR. 2020				

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Docteur en Pharmacie Généraliste et Médecin Spécialiste et Médecin Praticien et Médecin	Date	Montant de la Facture
CHERIF D'OUAZZA 139, Boulevard M. ABIANCA - Téle. 03 65 46 50 60	06/04/20	177,20
CHERIF D'OUAZZA 139, Boulevard M. ABIANCA - Téle. 03 65 46 50 60	06/04/20	82,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<i>RADILOGIE ANFA</i> Ali Abderrazak ALBLANCA Faculté	11.2020	1/1	100 MA

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODT.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
PE 7670 O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} H \quad 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ B \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction)			Montants des soins
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
	*			Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Driss LAHLOU

GYNÉCOLOGUE - ACCOUCHEUR
CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CHIRURGIE CÉLIOSCOPIQUE

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Médecine de Bordeaux

Ancien Maître-Assistant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

14, Rue TAHA HOUCINE (Ex. GALILEE)
Quartier GAUTHIER - 20060 Casablanca
Tél. : 05 22 48 36 58 / 59 - Fax : 05 22 48 36 59

Sur Rendez-vous

الدكتور إدريس لحلو

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد
الجراحة النسوية
الجراحة بالمنظير الباطني

خريج كلية الطب ببوردو

أستاذ مساعد سابق بكلية الطب
بالدار البيضاء

14. زنقة ط حسين (كليي سابق) حي كوتبي
20060 الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 48 36 59 / 59 - الفاكس: 05 22 48 36 58
بالموعد

Casablanca, le Casablanca, le الدار البيضاء في
06 AVR. 2020

Driss Lahroui
139, Boulevard M. Youssef
Casablanca - Tel: 05 22 22 27 25
Salmia CHEHRI D'OUAZZANE
HARMAICIE M. YOUSSEF
Dokteur en Pharmacie
139, Boulevard M. Youssef
Casablanca - Tel: 05 22 22 27 25

84,80 , BREZIN 20 mg

LOT 9035
PER 1/24
DHL 8401180
84,80

82,80 x 0,1
2,80 x 0,1

1 cl. = 1 jour

Euerium 20

1 cl x 1

S.Y.

PPV: 10DH30
PER: 02/23
LOT: J433

SYNTHMEDIC
22 rue zoubier bhou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boite 14

640150MP/21NRC P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHMEDIC
22 rue zoubier bhou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boite 14

640150MP/21NRC P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

1,30

- Doliprane 500

1 cl x 3

= 177,20
- 82,80

Dr. Driss LAHLOU
Gynécologue - Accoucheur
14, Rue Taha Houcine
CASABLANCA
Tél: 05 22 48 36 58/05 22 48 36 59

في حالة الاستعجال اتصلوا بمصحة لارميطاچ

Tél. : 05 22 86 55 66

Docteur Driss LAHLOU

GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUR
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE
CHIRURGIE CELIOSCOPIQUE

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Médecine de Bordeaux

Ancien Maître-Assistant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

14, Rue TAHA HOUCINE (Ex. GALILEE)
Quartier GAUTHIER - 20060 Casablanca
Tél. : 05 22 48 36 58 / 59 - Fax : 05 22 48 36 59

Sur Rendez-vous

Casablanca, le

05 AVR. 2020

الدكتور إدريس لحلو

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد
الجراحة النسوية
الجراحة بالمنظير الباطني

خريج كلية الطب ببوردو

أستاذ مساعد سابق بكلية الطب
بالدار البيضاء

14. زنقة طه حسين (كليي سابق) حي كوتبي
20060 الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 48 36 59 - الفاكس: 05 22 48 36 59
بالموعد

الدار البيضاء في

Dr. Lahou - 14 APR

Call me on my mobile

CENTRE RADIOLOGIE ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél.: 94.97.97 - Fax : 94.97.99

Dr. Driss LAHLOU
Gynécologue - Accoucheur
14, Rue Taha Houcine
Tél.: 05.22.48.36.58/05.22.48.36.59
CASABLANCA

في حالة الاستعجال اتصلوا بمصحة لارميطاج

Tél. : 05 22 86 55 66



Casablanca, le 08/04/2020

Facture N° 1611

Nom patient : **LAROUI NAJAT**

Examen(s) réalisé(s) :
TOMOSYNTHÈSE
BILAN SENOLOGIQUE

Montant : **mille deux cents (1200 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
MILLE DEUX CENTS DH

REGLEMENT : CHEQUE N°

*CENTRE RADILOGIE ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél: 94.97.97 - Fax: 94.97.99*